

accord la veille, qu'il croyait qu'une séance honorée de la présence du premier ministre pourrait mettre fin au différend et amener un retour au travail dans un avenir prochain.

Le premier ministre a dit que, s'ils étaient près d'un règlement, ils pourraient me rencontrer au bureau du ministre du Travail ainsi que les collègues que j'ai mentionnés. Il a donné l'assurance que le ministre tenterait de convoquer à Ottawa les représentants de la Fédération des armateurs pour des entretiens, soit concurrents, soit subséquents. Par suite de cette appel téléphonique, les représentants de l'AID et ceux de la Fédération des armateurs se sont bel et bien rencontrés à la fin de l'après-midi et au début de la soirée du 13. Tard dans la soirée du 13, peu avant dix heures, le cabinet du premier ministre a été le siège d'autres séances, qui se sont poursuivies jusque tôt le matin du 14. Je pourrais ajouter que le premier ministre a d'abord rencontré les représentants de la Fédération des armateurs, mais ceux de l'AID se trouvaient dans une pièce toute proche. Puis, le premier ministre et nous quatre avons rencontrés les représentants de l'AID. Plus tard, il a de nouveau rencontré chacun des deux groupes séparément, en notre présence.

Finalement, nous avons rencontré les représentants des deux parties dans le bureau du premier ministre. Il était alors tout près de deux heures du matin, lorsqu'un règlement a été conclu. Les journalistes en ont été informés. Maintenant, monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler un incident d'une haute importance. Mes collègues et moi avions préparé un aide-mémoire à l'usage du premier ministre. Ce document est fort précieux, car il confirme sans équivoque que les conclusions de la Commission sur ces points limités devaient être rendues obligatoires par une mesure législative.

• (4.20 p.m.)

J'aimerais verser au compte rendu le mémoire que le premier ministre a lu, d'abord aux représentants de la Fédération des armateurs:

A la réunion du comité du cabinet, cet après-midi, avec le comité de négociations de l'AID, les trois questions suivantes n'avaient pas encore été résolues.

1. Les rappels du samedi.
2. L'application de la rétroactivité au temps supplémentaire.
3. Le rappel pour une durée de quatre heures.

Comme il paraît que le premier point a été réglé, je ne mettrai pas la question en délibération maintenant.

J'ai l'intention de demander à l'AID de renoncer à ce que la rétroactivité s'applique au temps supplémentaire. Je demande maintenant aux repré-

[L'hon. M. Nicholson.]

sentants de la Fédération des armateurs d'accepter la proposition suivante au sujet du rappel pour une durée de quatre heures:

1. Que le rappel pour une durée de quatre heures soit institué quand les hommes retourneront au travail.

2. Que ce point...

L'article concernant le rappel.

...soit soumis à l'examen de la Commission, et que la recommandation de la Commission relative à cet article soit obligatoire, exactement de la même façon que la recommandation sur la composition des équipes. La question du rappel pour une durée de quatre heures sera ensuite réglée et incluse dans le contrat de la façon déterminée par la Commission.

Après que le premier ministre eut soumis la proposition aux représentants de la Fédération des armateurs, ceux-ci ont convoqué une réunion secrète. Alors, le premier ministre, en présence des mêmes personnes—les collègues du cabinet dont j'ai parlé et le juge Lippé—a invité les représentants de la Fédération des armateurs à entrer dans son bureau et leur a lu, *mutatis mutandis*, la même déclaration.

**M. Lewis:** Le ministre veut sans doute dire les représentants de l'AID?

**L'hon. M. Nicholson:** Pardon, de l'AID. Je vais sauter l'introduction. Le premier ministre a poursuivi:

Comme le premier article a été réglé, me dit-on, je ne remettrai pas la question à l'étude en ce moment.

Puis, s'adressant aux représentants de l'AID, il a dit:

Je vous demande maintenant...

C'est-à-dire à l'AID.

...de ne plus insister pour que la rétroactivité s'applique au temps supplémentaire.

Ce sont les notes que j'ai prises lorsque la déclaration a été lue en présence des représentants. Le premier ministre a ajouté:

J'ai demandé aux représentants de la Fédération des armateurs d'accepter les propositions suivantes relativement au rappel pour une durée de quatre heures:

1. Que le rappel pour une durée de quatre heures soit institué lorsque les hommes retourneront au travail.

2. Que cette question soit soumise à l'examen de la Commission et que la recommandation de la Commission soit obligatoire au même titre que la recommandation sur la composition des équipes. La question du rappel pour une durée de quatre heures serait ensuite réglée et insérée dans le contrat selon les instructions de la Commission.

**M. Lewis:** Puis-je poser une question au ministre? Ai-je raison de croire que le président du Congrès canadien du Travail assistait à cette réunion?